



CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER SUR LE SITE DU MONT

Dossier de Consultation des Entreprises CCTP LOT 11. Carrelage - faïence



MOA

Centre Hospitalier d'Aubusson
50 rue Henri Dunant
23200 AUBUSSON



Bureau d'Etudes Acoustique

ITAC
5 rue Menou
44000 NANTES



AMO

ACoba – Agence Centre-Est
1 chemin de la Mendillonne
69650 Saint-Germain au Mont d'or



Bureau d'Etudes Cuisines professionnelles

CUISINORME
21 rue Chanzy
33110 LE BOUSCAT



MOE

TLR architecture & associés
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX



OPC

CO.PILOT
30 boulevard Paul Painlevé
19100 BRIVE



Bureau d'Etudes Economie

AEC Ingénierie
64 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX



Bureau d'Etudes Techniques

EGIS BATIMENTS CENTRE-OUEST
60 rue Blaise Pascal CS24305
37043 TOURS Cedex 1

Sommaire

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DE TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS	2
1.1 OBSERVATIONS GENERALES	2
1.2 NORMES ET REGLEMENTS	2
1.3 QUALITES DES MATERIAUX	3
1.4 MISE EN OEUVRE	3
1.4.1 Observations générales	3
1.4.2 Coordination	4
1.4.3 Réception des supports et formes	4
1.4.4 Mise en oeuvre des carrelages	4
1.4.5 Classements	4
1.4.6 Colles	4
1.4.7 Entretien	4
1.4.8 Prise en compte des contraintes sismiques	4
2 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS DURS ET FAIENCE	6
2.1 CARRELAGES	6
2.1.1 Carrelages	6
2.1.1.1 Antidérapant	6
2.1.2 Traitement d'étanchéité sous carrelage	7
2.1.3 Prescriptions pour les locaux cuisine collective	8
2.1.4 Prescriptions pour les locaux buanderie	10
2.1.5 Prescriptions particulières pour la balnéothérapie	12
2.2 REVETEMENT MURAL FAIENCE	13
2.2.1 Traitement d'étanchéité	13
2.2.2 Faience	13

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DE TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS

1.1 OBSERVATIONS GENERALES

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

En particulier, outre les CCTP des autres corps d'état, les entrepreneurs doivent prendre connaissance et intégrer dans leurs offres, les prestations qui leur sont affectées dans les pièces communes administratives ou techniques : CCAP, PGCSPS, Rapport initial du contrôleur technique, CCTP TCE- Préambule commun, Cahier des limites de prestations, Tableaux de localisation.

Les différentes pièces écrites, comme les plans dans leur expression graphique, ont été rédigées aussi exactement que possible afin de renseigner les entrepreneurs avec le maximum de précisions. Il convient toutefois de signaler qu'aucune pièce ne peut être considérée comme élément à caractère limitatif par rapport aux prestations à fournir.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Les pièces écrites ou graphiques des marchés pour l'ensemble des corps d'état constituent un tout (chacune des pièces se complétant) que chaque entreprise contractante doit considérer et connaître dans son ensemble.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

1.2 NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable en France telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de remise des offres.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) :

- les documents techniques applicables aux travaux de ce corps d'état et en particulier :
 - DTU 26.1 (NF P 15-201) : Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne
 - DTU 26.2 (NF P 14-201) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
 - DTU 52.1 (NF P 61-202) : Revêtements de sol scellés
 - DTU 52.10 (NF P 61-203) : Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé
 - DTU 52.2 (NF P 61-204) : Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles
- les Normes Françaises homologuées applicables aux travaux de ce corps d'état et en particulier :
 - NF P 61-101 (EN 87) : Carreaux et dalles céramiques pour sols et revêtements de murs - Définitions, classification, caractéristiques et marquage
 - NF P 61-401 (EN 121) : Carreaux et dalles céramiques étirés à faible absorption d'eau ($E \leq 3\%$) - Groupe AI
 - NF P 61-402 (EN 186) : Carreaux et dalles céramiques - Carreaux et dalles céramiques étirés à absorption d'eau de $3\% < E \leq 6\%$ (Groupe AIIa)
 - NF P 61-403 (EN 187) : Carreaux et dalles céramiques - Carreaux et dalles céramiques étirés à absorption d'eau de $6\% < E \leq 10\%$ (Groupe AIIb)
 - NF P 61-404 (EN 188) : Carreaux et dalles céramiques - Carreaux et dalles céramiques étirés à absorption d'eau $E > 10\%$ (Groupe AIII)

- NF P 61-405 (EN 176) : Carreaux et dalles céramiques pressés à sec, à faible absorption d'eau ($E \leq 3\%$)
Groupe BI
- NF P 61-406 (EN 177) : Carreaux et dalles céramiques pressés à sec à absorption d'eau de $3\% < E \leq 6\%$
(Groupe BIIa)
- NF P 61-407 (EN 178) : Carreaux et dalles céramiques pressés à sec, à absorption d'eau de $6\% < E \leq 10\%$ (Groupe BIIb)
- NF P 61-408 (EN 159) : Carreaux et dalles céramiques pressés à sec à absorption d'eau de $E > 10\%$ -
Groupe BIII
- NF P 61-501 (EN 98) : Carreaux et dalles céramiques - Détermination des caractéristiques dimensionnelles et aspect de surface
- NF P 61-514 (EN 163) : Carreaux et dalles céramiques - Echantillonnage et conditions de réception
- Recommandations professionnelles - Mise en œuvre de chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium
- Recommandations professionnelles - Pose collée de revêtements céramiques grand format, très grand format et format oblong en murs intérieurs en travaux neufs
- Recommandations professionnelles - Chapes et dalles sur plancher bois
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU;
- l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- l'arrêté du 19 novembre 2001 portant approbation des dispositions particulières du type J
- l'arrêté du 23 mai 1989 portant approbation des dispositions particulières du type U
- le Code du Travail livre II, Titre III, Chapitre II : hygiène, sécurité et conditions de travail
- Arrêté du 01/08/2006 modifié (fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouverts au public lors de leur construction ou de leur création)
- d'une façon générale, l'ensemble des textes réglementaires, administratifs et normatifs applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type d'établissement concerné et que la nature du marché de travaux passé.

1.3 **QUALITES DES MATERIAUX**

Avant toute mise en œuvre, l'entreprise soumettra au Maître d'œuvre, pour accord, un échantillon de chaque type de carreaux.

Les revêtements de sols utilisés devront répondre au classement U.P.E.C. des locaux dans lesquels ils seront utilisés. Les classements devront être rigoureusement respectés pour les matériaux de base, comme pour les variantes.

Les carreaux seront livrés et stockés sur le chantier, bottelés sous emballage portant de façon apparente la marque et le classement. Tous les approvisionnements ne répondant pas strictement aux prescriptions définies seront refusés et évacués aux frais de l'entreprise.

1.4 **MISE EN OEUVRE**

1.4.1 **Observations générales**

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Les revêtements seront livrés en parfait état de propreté et l'entrepreneur prendra toutes dispositions pour en assurer la protection jusqu'à l'achèvement complet des travaux.

Il ne sera admis aucune différence de teinte entre les revêtements de même coloris.

L'entrepreneur ne mettra en œuvre que des produits ayant le classement au feu conforme au règlement de sécurité.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, procès verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

L'ensemble des carrelages et faïences prescrits au présent lot sont de qualité 1er choix.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

1.4.2 Coordination

L'entrepreneur se mettra en rapport avec les titulaires des autres lots pour assurer une parfaite finition de ses ouvrages, en particulier en ce qui concerne le raccordement avec les autres matériaux de revêtement, les raccords au pourtour des passages de canalisations ou autres, l'épaisseur des réservations, etc.

1.4.3 Réception des supports et formes

Avant toute exécution, l'entrepreneur assurera le nettoyage et le dépoussiérage du support qui devra être débarrassé de toutes traces de plâtre et réceptionner les supports. Il ne pourra pas, par la suite se prévaloir du mauvais état du support dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de son revêtement.

Pour tous les types de revêtement, les préparations de support (dépoussiérage, humidification si nécessaire, ragréage), les préparations des produits de collage, seront exécutées selon les spécifications des fabricants, des fournisseurs des revêtements et des A.T. des produits.

Sols

Les sols livrés par l'entreprise chargée du corps d'état Gros-œuvre feront l'objet d'une réception par l'entrepreneur du présent corps d'état Revêtement de sols.

Leur cote d'arasement étant fonction des épaisseurs de forme complémentaire, mortier de pose et revêtement, les indications nécessaires seront fournies à l'entreprise titulaire du corps d'état Gros-œuvre.

L'entrepreneur devra s'assurer que le support devant recevoir le carrelage est parfaitement résistant, propre, exempt de déchets ou matériaux susceptibles de souffler, et de planimétrie permettant la mise en œuvre parfaite de ses revêtements.

La planitude des supports et formes sera telle qu'une règle de 2m promenée en tous sens ne fasse pas apparaître de différence supérieure à 5 mm.

Murs

Dans le cas de carrelages muraux scellés, le support sera abondamment arrosé avant de recevoir le crépi de 10 à 20 mm d'épaisseur, dressé et non lissé, dosé à 350 kg de mortier bâtard 2/1 par m3 de sable sec. Ce sable sera propre, dur, dépourvu de matières gypseuses, d'oxydes et de pyrites, etc.

1.4.4 Mise en oeuvre des carrelages

L'entrepreneur doit tous les trous, découpes, entailles qui seraient nécessaires pour l'exécution du carrelage. Le coulis pour jointement des carrelages sera soit un produit spécialement adapté soit un coulis de ciment pur et suffisamment fluide pour pénétrer parfaitement dans les joints et bien les remplir. Le sable entrant dans la composition du mortier de pose sera un sable de rivière. L'emploi du sable à lapin ou du sable argileux est interdit.

Les adhésifs employés devront être ceux qui seront préconisés par le fabricant. Ils devront être soumis à l'examen du contrôleur technique agréé éventuel.

La désolidarisation entre le carrelage au sol et les cloisons ou murs sera assurée par un joint à plasticité permanente. La plinthe sera scellée uniquement sur le support vertical avec interposition contre le carrelage d'un cordon mousse. Les joints des revêtements muraux au contact avec les appareils sanitaires seront réalisés à l'aide d'un mastic au silicone. La jonction de carrelage de natures différentes ou de coloris différents sera effectuée à mi-feuillure des portes.

L'entrepreneur sera tenu responsable de tout décollement éventuel du revêtement de sol, et de la remise en état.

1.4.5 Classements

L'entrepreneur respectera les prescriptions la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (Cahier du CSTB n° 3782 V2 du CSTB de Juin 2018).

Les revêtements mis en œuvre devront avoir des classements (UPEC, acoustique, ou autre), égaux ou supérieurs aux classements réglementaires demandés dans les locaux concernés, selon réglementation.

1.4.6 Colles

Les colles, primaires et produits de ragréage seront de classe EMICODE EC1.

1.4.7 Entretien

L'entrepreneur indiquera le mode d'entretien pour chacun des types de revêtements utilisés.

1.4.8 Prise en compte des contraintes sismiques

Nous rappelons que les ouvrages structuraux et non structuraux doivent répondre aux exigences parasismiques.

Cet établissement de santé fait partie de la catégorie d'importance IV (établissement de santé dispensant des soins de courte durée). Cela signifie qu'en cas de catastrophe naturelle telle un séisme, ce bâtiment servirait à

accueillir les victimes de la catastrophe, doit donc garder la même activité.

En d'autres termes, cela signifie, que la structure, les cloisons, etc. doivent résister ; que les installations techniques (ventilation, pneumatique, etc. doivent continuer de fonctionner normalement).

Se référer au document édité par les ministères de l'égalité des territoires et du logement, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le document intitulé "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti", ainsi qu'à toutes les normes en vigueur.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS DURS ET FAIENCE

2.1 CARRELAGES

2.1.1 Carrelages

Les fiches FDES seront jointes et les revêtements mis en œuvre seront labellisés EMICODES EC1 (très faible émission de COV).

D'une façon générale, carrelage compris chape de pose et sous couche résiliente isophonique -19 dB.

Chape de pose

Réalisation de chape au mortier ciment dosé à 400 kg/m², épaisseur suivant réservation du lot Gros-œuvre. Compris forme de pentes vers siphon de sol et bande résiliente au pourtour de chaque pièce.

Préalablement à toute pose :

- essais de cohésion (pour les locaux classés P4 et P4S)
- grenaillage (pour les locaux classés P4 et P4S)
- nettoyage parfait du support
- passage de primaire d'accrochage et régulateur de fond.

Carrelage en pose scellée avec complexe complet d'isolation acoustique sous carrelage, sous avis technique, type Weber Floor 4955 de WEBERou procédé équivalent agréé, avec affaiblissement acoustique au moins égal à 19dB.

Les carrelages seront prévus en grès cérame, 1° choix, de caractéristiques conformes aux spécifications des normes NF P 61.101 et NF P 61.401, de classe I au sens de la norme NFP 61.302., formats à définir.

Le jointoiement se fera par un joint de type PRB.JOINT. SOUPLE, ou similaire, réalisation au coulis spécial à la teinte assortie. Les vides des joints seront débarrassés de tous dépôts, déchets, mortiers ou plâtre.

Les éléments utilisés seront denses, opaques, leur surface sera lisse, sans fente, gerçure, ni épaufrure, non rayable et inattaquable par des agents chimiques ou atmosphériques.

Ceux posés en extérieur, terrasses loggias ou en locaux non chauffés seront ingélifs.

Classement U P E C : selon localisation.

- Compris sujétion de traitement des points particuliers (socles, accidents en sol, etc.) et de parfait raccordements aux siphons et canalisations diverses traversantes en coordination avec les lots concernés.

- Compris pose des siphons de sol et raccordement sur les attentes laissées par ces lots.

- Compris sujétions de profilés spéciaux pour arrêt des carrelages qui ne viennent pas "buter" sur un mur ou une cloison (exemple vide sur escalier ou trémie).

Le choix des coloris portera sur l'ensemble de la gamme du fabricant. Possibilité de choix différent en fonction de la nature des locaux. Par type de carrelage, il sera prévu la possibilité d'utiliser trois coloris différents.

2.1.1.1 Antidérapant

Selon indications des plans de repérages des sols, **carrelages antidérapants pose collée** dimension 30 x 30 cm R11 type Standard Antidérapant de chez NOVOCERAM, finition structuré (R11).

Particularités : La résistance à la glissance des produits employés, et leur mise en œuvre, seront conformes aux spécifications et prescriptions des normes XP CEN/TS 16165 de Décembre 2016 (Détermination de la résistance à la glissance au moyen du plan incliné) et XP P 05-11 de Août 2019 (Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance). Qualité d'antidérapance adaptée à la nature des locaux. Conforme également aux normes DIN 51097 et DIN 51130.

Localisation :

• Bâtiment Médico-Social :

- RDC BAS : EH.0.089 Vest. F , EH.0.090 Sanitaire + douche , EH.0.091 Douche , EH.0.092 Sanitaire , EH.0.094 Vest. F , EH.0.095 Sanitaire + douche , EH.0.096 Sanitaire , EH.0.097 Douche .

- Bâtiment Sanitaire :
 - pour les pièces: EH.0.089, EH.0.090, EH.0.091, EH.0.092, EH.0.094, EH.0.095, EH.0.096, EH.0.097, CH.S.089, CH.S.103, CH.S.104 et CH.S.105 et suivant plans de repérage Sols.
 - RDC Bas : CH.S.089 Lavage , CH.S.103 Déchets DOAM , CH.S.104 Déchets DASRI , CH.S.105 Déchets carton/Compacteuse .

Plinthes à gorge

Plinthes à gorge à bords arrondis, assorties aux carrelages, hauteur 10 cm, pose à la colle ou au mortier colle, jointoiment très soigné pour assurer l'étanchéité.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
 - RDC BAS : EH.0.089 Vest. F , EH.0.090 Sanitaire + douche , EH.0.091 Douche , EH.0.092 Sanitaire , EH.0.094 Vest. F , EH.0.095 Sanitaire + douche , EH.0.096 Sanitaire , EH.0.097 Douche .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.089 Lavage , CH.S.103 Déchets DOAM , CH.S.104 Déchets DASRI , CH.S.105 Déchets carton/Compacteuse .

2.1.2 Traitement d'étanchéité sous carrelage

Chape forme de pente pour pose collée sur étanchéité

Réalisation de chape au mortier ciment dosé à 400 kg/m², épaisseur des réservations à transmettre au lot Gros-œuvre.

Compris forme de pente vers siphon de sol et bande résiliente au pourtour de chaque pièce.

Préalablement à toute pose :

- essais de cohésion (pour les locaux classés P4 et P4S)
- grenailage (pour les locaux classés P4 et P4S)
- nettoyage parfait du support
- passage de primaire d'accrochage et régulateur de fond.

Mise en œuvre :

- Carrelage avec pose collée sur étanchéité sous avis technique.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
 - RDC BAS : EH.0.090 Sanitaire + douche , EH.0.091 Douche , EH.0.095 Sanitaire + douche , EH.0.097 Douche .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.089 Lavage , CH.S.103 Déchets DOAM , CH.S.104 Déchets DASRI , CH.S.105 Déchets carton/Compacteuse .

Traitement étanchéité des surfaces horizontales :

Avant pose du revêtement mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage avec forme de pente et siphon, mise en place soit :

- d'un **SEPI** (Système d'étanchéité des planchers intermédiaire) par application de natte d'étanchéité constituée d'une feuille de polyéthylène revêtue sur chaque face d'un non-tissé pour un ancrage efficace dans la colle à carrelage (type Kerdi de Schlüter Systems).
- d'un **SEL** (Système d'Etanchéité Liquide).

Compris traitement des relevés, compris toutes sujétions de mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant; produit bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité.

La mise en œuvre du SEPI ou du SEL sera conforme aux spécifications de l'A.T., avec en particulier : support en pente vers les siphons, siphons placés à 15 cm des murs minimum, aucune perforation au niveau du

revêtement, espace entre mur et tuyauterie $\geq$ 5 cm.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
 - RDC BAS : EH.0.089 Vest. F , EH.0.090 Sanitaire + douche , EH.0.091 Douche , EH.0.092 Sanitaire , EH.0.094 Vest. F , EH.0.095 Sanitaire + douche , EH.0.096 Sanitaire , EH.0.097 Douche .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.089 Lavage , CH.S.103 Déchets DOAM , CH.S.104 Déchets DASRI , CH.S.105 Déchets carton/Compacteuse .

Siphon de sol pour sols carrelages :

Fourniture, pose et raccordement sur attente laissée par le lot Plomberie de siphon de sol inox, compris sujétions d'étanchéité au droit du siphon (avec façon de forme ou cassure pour améliorer l'écoulement des effluents).

Siphon inox 200 x 200 mm type 2063 RDB de chez LIMATEC avec platine d'étanchéité et grille avec vis d'inviolabilité.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
 - RDC BAS : EH.0.090 Sanitaire + douche , EH.0.091 Douche , EH.0.095 Sanitaire + douche , EH.0.097 Douche .
- Bâtiment Sanitaire :
 - RDC Bas : CH.S.089 Lavage , CH.S.103 Déchets DOAM , CH.S.104 Déchets DASRI , CH.S.105 Déchets carton/Compacteuse .

2.1.3 Prescriptions pour les locaux cuisine collective

Points particuliers:

- Réalisation et traitement des socles (face supérieure et chants) pour matériels de cuisine, se référer aux plans techniques pour prises en comptes des traversées de réseaux pour la réalisation des socles,
- Collage et jointoiement hydrofuge et anti-moisissure (résine époxy).

Chape forme de pente pour pose collée sur étanchéité

Réalisation de chape au mortier chape fibré type MANUCEM N de chez PRB ou techniquement équivalent, épaisseur des réservations à transmettre au lot Gros-œuvre.

Chapes adhérentes sur barbotine fraîche ou chapes désolidarisées (sur film polyéthylène ou natte drainante) à effectuer conformément aux règles des DTU 26.2 et 52.10.

Compris bande résiliente au pourtour de chaque pièce.

Compris forme de "pointe de diamant" ponctuelle en pourtour des siphons de sol et caniveaux.

Préalablement à toute pose :

- essais de cohésion (pour les locaux classés P4 et P4S)
- grenailage (pour les locaux classés P4 et P4S)
- nettoyage parfait du support
- passage de primaire d'accrochage et régulateur de fond.

Mise en œuvre :

- Carrelage avec pose collée sur étanchéité sous avis technique.

Traitement étanchéité des surfaces horizontales

Avant pose du revêtement, mise en œuvre d'un Système d'Etanchéité Liquide (SEL) sous carrelage type CEL CERAMIQUE de chez PRB ou techniquement équivalent.

Avec en particulier, "pointe de diamant au droit des siphons de sol et caniveaux, carrelage en pose collée et jointé à l'époxy de type COL & JOINT EPOXY de chez PRB ou techniquement équivalent.

Compris traitement des relevés, compris toutes sujétions de mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant ; produit bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité.

La mise en œuvre du SEL sera conforme aux spécifications de l'A.T., avec en particulier : support en pente au droit des siphons, siphons placés à 15 cm des murs minimum, aucune perforation au niveau du revêtement,

espace entre mur et tuyauterie $\geq$ 5 cm.

Carrelage Cuisine Collective

Revêtements en carrelage grès cérame R12, format 20x20 cm épaisseur 12 mm.

Carreaux produits avec des argiles nobles, frottés à 1250°C et constitués d'un mélange unique sur toute l'épaisseur, compact, ingélif, qui n'absorbe pas et qui résiste aux attaques chimiques et physiques.

Pointe de diamant en pourtour des siphons de sol et caniveaux.

Classements UPEC conformes aux spécificités des locaux :

- U4P4sE3C2

Résistance à la glissance : les produits employés, et leur mise en œuvre, seront conformes aux spécifications et prescriptions des normes XF P EN 16165 de octobre 2021 (Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation) et XP P 05-11 de août 2024 (Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance).

Qualité d'antidérapante agréée pour utilisation en cuisine collective.

- Mise en œuvre collée et jointée à l'époxy sur étanchéité,
- Forme de pente et encastrement des siphons de sols et caniveaux,
- Uniformité de ton et d'aspect (aucun défaut ne devra apparaître au regard à une distance de 1,50 m),
- Petit socle hauteur de plinthe, au droit des alimentations et évacuations des appareils. Dessus pentu et revêtu d'une résine lisse,
- Couleur des carreaux et des joints au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Carrelage de gamme Standard Antidérapant de chez Novoceram ou "Malveira" Grespor Técnico Granito de chez PAVIGRES ou techniquement équivalent, finition structuré.

Pose collée dans l'existant, sur support existant.

Pose scellée sur chape avec forme de pente ou pointe de diamant, dans zone neuve (cuisine).

Plinthes à gorge

Plinthes à gorge à bords arrondis, assorties aux carrelages, hauteur 10 cm, pose à la colle ou au mortier colle, jointoiement très soigné pour assurer l'étanchéité.

Plinthes à talon

Plinthes à talon à bords arrondis, assorties aux carrelages, hauteur 10 cm, pose à la colle ou au mortier colle, façon de forme si nécessaire, jointoiement très soigné pour assurer l'étanchéité.

Localisation :

- suivant Repérage sols, locaux avec "Carrelage - U4P4s", zone Cuisine, Offices, self de distribution, lavage.

Siphon de sol 200x200

Type télescopique ou à cadre réglable. Garde d'eau mini 50 mm. Débit mini 1,5 litres / seconde.

Ensemble en acier inox, construction intégrale en acier inox Ainsi 304.

Corps embouti sans soudure, sans zone de rétention, boîtier siphon avec platine de reprise d'étanchéité, équipé d'un panier amovible positionné au-dessus de la garde d'eau et indépendant de la cloche siphon.

Garde d'eau normalisée par siphon inversée permettant une vidange complète du siphon en fin d'écoulement avec garde d'eau préservée.

Sortie verticale ou latérale avec un débit de 1,6 l/s, Cuve rayonnée avec 4 pentes de 1% minimum, ne permettant aucune zone de rétention et équipée d'un remplissage sous bordure en EPDM.

Grille caillebotis double crantage à maille 19x19, finition passivée avec barreau rayonné, coefficient de glissance R12. Résistance à la charge L15.

Pieds de réglage altimétriques sur cuve et boîtier siphon pour mise à niveau.

Mise à la terre.

Compris toutes pièces d'adaptation nécessaires pour raccordement sur réseau eau usée prévu.

Certains siphons seront de type à clef ou à bouchon et équipés de tampon étanche amovible avec fermeture à clef dans certains locaux.

Les siphons seront spécifiquement compatibles avec la nature du revêtement de sol et le complexe d'étanchéité définis. Dans le cas d'un sol souple ou de type résine, la fourniture comprendra toutes pièces ou profils d'adaptation spécifiquement adaptés et nécessaires à la bonne mise en œuvre.

Suivant localisation, siphons de sols inox ayant la dimension suivante :

- Siphon de sols inox 200x200 mm type Limatec 2063 RDB ou équivalent.

Localisation :

• Bâtiment Médico-Social :

- RDC BAS : EH.0.041 Office , EH.0.077 Self distribution , EH.0.079 Lavage , EH.0.098 AEP .

- RDC HAUT : EH.1.065 Office , EH.1.090 Office .

- R+1 : EH.2.065 Office , EH.2.090 Office .

• Bâtiment Sanitaire :

- RDC Bas : CH.S.057 Hall de cuisson , CH.S.060 Prépa. Froide Pâtisserie , CH.S.062 Légumerie , CH.S.064 Dessouvid. Déboîtage , CH.S.067 Sas Hygiène , CH.S.074 CH froide légumes , CH.S.075 Men + prod. entretien , CH.S.077 Vest. F Cuisine , CH.S.077 Vest. F Cuisine-Douche , CH.S.078 CH froide Prod. laitiers , CH.S.078 Vest. H Cuisine , CH.S.078 Vest. H Cuisine-Douche , CH.S.079 Réserve Sèche , RdCB-CUI- Circulation .

- R+1 : CH.1.074 Office , CH.1.083 Office .

- R+2 : CH.2.031 Office .

Caniveau de sol 400x400

Type télescopique ou à cadre réglable. Garde d'eau mini 50 mm. Débit mini 4 litres / seconde.

Ensemble de dimensions selon spécifications particulières ou précisées ci-après.

Construction intégrale en acier inox Ainsi 304.

Corps embouti sans soudure, sans zone de rétention, boîtier siphon avec platine de reprise d'étanchéité, équipé d'un panier amovible positionné au-dessus de la garde d'eau et indépendant de la cloche siphon.

Garde d'eau normalisée par siphon inversée permettant une vidange complète du siphon en fin d'écoulement avec garde d'eau préservée.

Sortie verticale ou latérale avec un débit de 4 l/s, pour un raccordement diamètre 110.

Cuve rayonnée avec 4 pentes de 1% minimum, ne permettant aucune zone de rétention et équipée d'un remplissage sous bordure en EPDM.

Grille caillebotis double crantage à maille 19x19, finition passivée avec barreau rayonné, coefficient de glissance R12. Résistance à la charge L15.

Pieds de réglage altimétriques sur cuve et boîtier siphon pour mise à niveau.

Mise à la terre.

Compris toutes pièces d'adaptation nécessaires pour raccordement sur réseau eau usée prévu.
Dimensions 400 x 400 mm.

Localisation :

• Bâtiment Sanitaire :

- RDC Bas : CH.S.053 Laverie plonge , CH.S.054 Stock mat. et conteneurs propres , CH.S.055 chariots chariots , CH.S.056 Stock chariots propres , CH.S.057 Hall de cuisson , CH.S.062 Légumerie , CH.S.063 Déchets cuisine , CH.S.064 Dessouvid. Déboîitage .

Caniveau de sol 800x400

Type télescopique ou à cadre réglable. Garde d'eau mini 50 mm. Débit mini 4 litres / seconde.

Ensemble de dimensions selon spécifications particulières ou précisées ci-après.

Construction intégrale en acier inox Ainsi 304.

Corps embouti sans soudure, sans zone de rétention, boîtier siphon avec platine de reprise d'étanchéité, équipé d'un panier amovible positionné au-dessus de la garde d'eau et indépendant de la cloche siphon.

Garde d'eau normalisée par siphon inversée permettant une vidange complète du siphon en fin d'écoulement avec garde d'eau préservée.

Sortie verticale ou latérale avec un débit de 4 l/s, pour un raccordement diamètre 110.

Cuve rayonnée avec 4 pentes de 1% minimum, ne permettant aucune zone de rétention et équipée d'un remplissage sous bordure en EPDM.

Grille caillebotis double crantage à maille 19x19, finition passivée avec barreau rayonné, coefficient de glissance R12. Résistance à la charge L15.

Pieds de réglage altimétriques sur cuve et boîtier siphon pour mise à niveau.

Mise à la terre.

Compris toutes pièces d'adaptation nécessaires pour raccordement sur réseau eau usée prévu.

Dimensions 800 x 400 mm.

Localisation :

• Bâtiment Sanitaire :

- RDC Bas : CH.S.057 Hall de cuisson .

Avant pose faïence, mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC), par application de résine de protection à l'eau sous carrelage (type Préserfond de PRB) ;

Compris traitement des relevés, compris toutes sujétions de mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant ; produit bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité.

La mise en œuvre du SPEC sera conforme aux spécifications de l'A.T.

Localisation :

- sous faïence décrite ci-dessous.

Faïence murale - Locaux cuisine

20 x 20 cm de type Arte One de chez POINT P, ou techniquement équivalent.

Toutes les parois intérieures traitées dans cet article comprennent :

- gaines, coffres, poteaux, placards, etc.

- retours, appuis, tablettes, tableaux, jambages, embrasures, voussures, meneaux, etc.

Le jointoiement sera effectué au coulis de ciment spécial faïence.

Les carreaux de rebords et d'angles seront à bords extérieurs arrondis ou munis de profils de finition.

Il sera prévu des profils d'angle inox pour les angles saillants.

A la jonction avec les appareils sanitaires sera réalisé un joint d'étanchéité au silicone (joint bénéficiant d'un certificat S.N.J.F.)

Localisation :

- suivant carnet de Repérage Murs, locaux cuisine et Offices avec le repère "Faïence", compris murs béton de la zone cuisine (dont mur bahut du hall de cuisson).

2.1.4 Prescriptions pour les locaux buanderie

Points particuliers:

- Réalisation et traitement des socles (face supérieure et chants) pour matériels de buanderie, se référer aux plans techniques pour prises en comptes des traversées de réseaux pour la réalisation des socles,

- Collage et jointoiement hydrofuge et anti-moisissure (résine époxy).

Traitement étanchéité des surfaces horizontales

Avant pose du revêtement, mise en œuvre d'un Système d'Etanchéité Liquide (SEL) sous carrelage type CEL CERAMIQUE de chez PRB ou techniquement équivalent.

Avec en particulier, pointe de diamant au droit des siphons de sol et caniveaux, carrelage en pose collée et

jointé à l'époxy de type COL & JOINT EPOXY de chez PRB ou techniquement équivalent.

Compris traitement des relevés, compris toutes sujétions de mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant ; produit bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité.

La mise en œuvre du SEL sera conforme aux spécifications de l'A.T., avec en particulier : support en pente au droit des siphons, siphons placés à 15 cm des murs minimum, aucune perforation au niveau du revêtement,

espace entre mur et tuyauterie ≥ 5 cm.

Carrelage Buanderie

Revêtements en carrelage grès cérame R12, format 20x20 cm épaisseur 12 mm.

Carreaux produits avec des argiles nobles, frottés à 1250°C et constitués d'un mélange unique sur toute l'épaisseur, compact, ingélif, qui n'absorbe pas et qui résiste aux attaques chimiques et physiques.

Pointe de diamant en pourtour des siphons de sol et caniveaux.

Classements UPEC conformes aux spécificités des locaux:

- U4P3E3C3

Résistance à la glissance : les produits employés, et leur mise en œuvre, seront conformes aux spécifications et prescriptions des normes XP P 05-10 de janvier 2004 (Détermination de la résistance à la glissance au moyen du plan incliné) et XP P 05-11 de octobre 2005 (Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance).

Qualité d'antidérapante agréée pour utilisation en cuisine collective.

- Mise en œuvre collée et jointée à l'époxy sur étanchéité,
- Forme de pente et encastrement des siphons de sols et caniveaux,
- Uniformité de ton et d'aspect (aucun défaut ne devra apparaître au regard à une distance de 1,50 m),
- Petit socle hauteur de plinthe, au droit des alimentations et évacuations des appareils. Dessus pentu et revêtu d'une résine lisse,
- Couleur des carreaux et des joints au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Carrelage de gamme Standard Antidérapant de chez Novoceram ou "Malveira" Grespor Técnico Granito de chez PAVIGRES ou techniquement équivalent, finition structuré.

Plinthes à gorge

Plinthes à gorge à bords arrondis, assorties aux carrelages, hauteur 10 cm, pose à la colle ou au mortier colle, jointoiement très soigné pour assurer l'étanchéité.

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
- suivant Repérage sols, locaux avec "Carrelage - U4P4s", zone Buanderie.

Siphon de sol pour sols carrelages

Fourniture et pose de siphons de sol dimension 200 x 200 mm de type 2063 RDB de chez LIMATEC ou techniquement équivalent, compris platine de reprise d'étanchéité et grille avec vis d'invulnérabilité.

Sortie verticale de 63 mm de diamètre.

Raccordement sur attente laissée par le plombier, réglage et scellement.

Le lot Gros-œuvre réalisera les décaissés nécessaires dans le support béton existant au droit des siphons.

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
- RDC Bas : CH.S.117 Sas lavage / séchage , CH.S.121 Local séchage , CH.S.122 Local tri LP .

Caniveau de sol 400x400

Type télescopique ou à cadre réglable. Garde d'eau mini 50 mm. Débit mini 4 litres / seconde.

Ensemble de dimensions selon spécifications particulières ou précisées ci-après.

Construction intégrale en acier inox Ainsi 304.

Corps embouti sans soudure, sans zone de rétention, boîtier siphon avec platine de reprise d'étanchéité, équipé d'un panier amovible positionné au-dessus de la garde d'eau et indépendant de la cloche siphonoïde.

Garde d'eau normalisée par siphonoïde inversée permettant une vidange complète du siphon en fin d'écoulement avec garde d'eau préservée.

Sortie verticale ou latérale avec un débit de 4 l/s, pour un raccordement diamètre 110.

Cuve rayonnée avec 4 pentes de 1% minimum, ne permettant aucune zone de rétention et équipée d'un remplissage sous bordure en EPDM.

Grille caillebotis double crantage à maille 19x19, finition passivée avec barreau rayonné, coefficient de glissance R12. Résistance à la charge L15.

Pieds de réglage altimétriques sur cuve et boîtier siphon pour mise à niveau.

Mise à la terre.

Compris toutes pièces d'adaptation nécessaires pour raccordement sur réseau eau usée prévu.

Dimensions 400 x 400 mm.

Le lot Gros-œuvre réalisera les décaissés nécessaires dans le support béton existant au droit des siphons.

Localisation :

• Bâtiment Sanitaire :

- RDC Bas : CH.S.118 Local lavage , CH.S.119 Stock containers LS , CH.S.123 Stock chariots LP .

Avant pose carrelage mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC), par application de résine de protection à l'eau sous carrelage (type Préserfond de PRB) ;

Compris traitement des relevés, compris toutes sujétions de mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant ; produit bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité.

La mise en œuvre du SPEC sera conforme aux spécifications de l'A.T.

Localisation :

- sous faïence décrite ci-dessous.

Faïence murale - Locaux Buanderie

20 x 20 cm de type Arte One de chez POINT P, ou techniquement équivalent.

Toutes les parois intérieures traitées dans cet article comprennent :

- gaines, coffres, poteaux, placards, etc.

- retours, appuis, tablettes, tableaux, jambages, embrasures, voussures, meneaux, etc.

Le jointoiement sera effectué au coulis de ciment spécial faïence.

Les carreaux de rebords et d'angles seront à bords extérieurs arrondis ou munis de profils de finition.

Il sera prévu des profils d'angle inox pour les angles saillants.

A la jonction avec les appareils sanitaires sera réalisé un joint d'étanchéité au silicone (joint bénéficiant d'un certificat S.N.J.F.)

Localisation :

- suivant carnet de Repérage Murs, locaux buanderie avec le repère "Faïence".

2.1.5 Prescriptions particulières pour la balnéothérapie

Préalablement à toute pose :

- vérification de la cohésion du support par sondage et élimination des parties non adhérentes.

- élimination de la laitance de ciment et des huiles de décoffrage par lavage haute pression

- rattrapage des défauts de planéité.

Traitement d'étanchéité adapté aux piscines publiques (de type SEL ou SPEC, conforme au CPT n°3935).

La mise en œuvre doit être faite selon les règles de l'art afin de résister à toutes les contraintes inhérentes aux piscines publiques (agression chimique, lavage haute pression, traitement de l'eau, immersion, pression et contre pression).

L'encollage et le jointoiement doit être réalisé en fonction de la nature des éléments (carreaux, panneaux, petits éléments...).

Fond de bassin : carrelages offrant des caractéristiques antidérapantes conformes à la réglementation, série Chroma de Agrob Buchtal ou techniquement et esthétiquement équivalent, dimensions 25 x 50 cm. Matériaux avec P.V. d'agrément. Classe C au minimum. Joints époxy.

Relevés : carrelage assorti, série Chroma de Agrob Buchtal ou techniquement et esthétiquement équivalent, dimensions 25 x 50 cm, compris pièces d'angles. Joints époxy.

Traitement des plages : éléments assortis, de caractéristiques antidérapantes équivalentes à celles du fond de bassin, série AreaPro de Agrob Buchtal ou techniquement et esthétiquement équivalent. Joints HR. Plinthes à gorge assorties.

Carrelages adaptés aux piscines.

Pose sur la totalité de la surface autour du bassin, compris plinthes à gorges et pièces d'angles assorties.

Dimensions 25x50 cm

Classement UPEC : U4P3.

Antidérapance adaptée à la marche pieds nus.

Carrelages adaptés aux piscines/balnéo.
Pose sur la totalité du bassin (fond et parties verticales).
Dimensions 25x50 cm
Classement UPEC : U4P3

Carrelages adaptés aux piscines/balnéo.
Réalisation de l'habillage de marches et contremarches, avec nez de marche.
Dimensions 25x50 cm
Classement UPEC : U4P3

Faïence murale 25 x 12.5 de BUCHTAL, ou techniquement équivalent.
Dans la même gamme que le revêtement de sol.

Localisation :

- Balnéothérapie.

2.2 REVETEMENT MURAL FAIENCE

Revêtement en carreaux de faïence émaillée, selon NF P 61-408, pose à la colle ou au mortier colle.
Les prescriptions du CPT "Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers de colles ou d'adhésifs - Cahier CSTB 3265 d'octobre 2000" seront strictement respectées.

Toutes les parois intérieures traitées dans cet article comprennent :

- gaines, coffres, poteaux, placards, etc.
- retours, appuis, tablettes, tableaux, jambages, embrasures, voussures, meneaux, etc.

Le jointoiement sera effectué au coulis de ciment spécial faïence.

Les carreaux de rebords et d'angles seront à bords extérieurs arrondis ou munis de profils de finition.

Il sera prévu des profils d'angle PVC pour les angles saillants.

A la jonction avec les appareils sanitaires sera réalisé un joint d'étanchéité au silicone (joint bénéficiant d'un certificat S.N.J.F.)

2.2.1 Traitement d'étanchéité

Avant pose carrelage mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC), par application soit :

- de produit à base de résine synthétique et de charges minérales (type WEBER.SYS PROTEC de Weber Boutin, ou techniquement équivalent) ;
- de membrane de type bitume élastomère protégée (type Weber.sys Etanche de Weber Boutin) ;
- de natte d'étanchéité constituée d'une feuille de polyéthylène revêtue sur chaque face d'un non-tissé pour un ancrage efficace dans la colle à carrelage (type Kerdi de Schlüter Systems).

Compris traitement des relevés, compris toutes sujétions de mise en œuvre conforme aux spécifications du fabricant ; produit bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité.

La mise en œuvre du SPEC sera conforme aux spécifications de l'A.T.

Localisation :

- suivant localisation de l'article ci-après.

2.2.2 Faïence

Faïence murale 10x30 de marque Pavigrès P21 ou équivalent
Teinte au choix de l'architecte.

Localisation :

- suivant Repérage des protections murales et mains-courantes, repères "Crédence Faïence - ht 0.30 m au-dessus points d'eau".

Faïence murale 20 x 20 de marque VILLEROY & BOCH ou techniquement équivalent.

Localisation :

• Bâtiment Médico-Social :

• Bâtiment Sanitaire :

- RDC Bas : CH.S.003 Chambre funéraire , CH.S.004 R. table référé. , CH.S.089 Lavage , CH.S.103 Déchets DOAM , CH.S.104 Déchets DASRI , CH.S.105 Déchets carton/Compacteuse .